

Depuis un certain temps les pôles de gestion des patrimoines privés (GPP) sont une cible privilégiée par la direction en termes de suppressions d'emplois, à un point tel que dans plusieurs pôles la mission ne peut plus être réalisée dans des conditions acceptables en termes de charge de travail et de sécurité juridique.

Cette fragilité se trouve accrue par l'absence de structure mission/Domaine clairement identifiée pour la GPP, interdisant toute maîtrise de la gestion de(s) personnel(s) sur cette mission.

Le déploiement fin janvier 2016 de la nouvelle application informatique ANGELIS devait selon la direction générale participer à régler les problèmes de fonctionnement des pôles. Or, il n'en est rien !

Un mois et demi après sa mise en service, ce logiciel qui est en développement depuis plus de 7 ans et dont le coût s'élève à ce jour à plus de 3 000 000 €, n'est toujours pas opérationnel.

Truffés de bugs, il oblige les agents à revenir plusieurs fois sur des opérations anodines. D'autres opérations sont tout simplement impossibles.

Quant aux opérations qui « fonctionnent », elles requièrent des agents un temps de travail considérable là où l'informatique devrait au contraire leur faciliter les choses, les contraignant bien souvent, comme pour le publipostage par exemple, à tout reprendre à la main !

Résultat : les retards s'accumulent en comptabilité et en gestion, les impressions papier se font plus nombreuses (un comble !) et les agents se découragent devant l'absurdité de tout ça.

Mais le pire n'est pas là ! Il réside dans la logique même du logiciel, qui se révèle être une grosse basse de données inutile et inefficace et non pas un outil de travail au service des agents et de leur mission : il n'offre aucune vision claire et rapide d'une succession, n'aide en rien l'agent dans sa gestion et ne lui facilite à peu près aucune tâche courante.

Comment ne pas s'interroger sur le sens des décisions et la compétence des décideurs qui ont présidés à l'élaboration d'une telle usine à gaz ?

Partant d'une situation déjà difficile en raison des retards cumulés par manque d'effectifs, certains pôles sont maintenant dans une situation catastrophique.

Cela n'a cependant pas empêché notre direction via la Direction Nationale d'Interventions Domaniales et son rôle de pilotage, de donner pour consigne à chaque pôle d'effectuer en priorité un certain nombre d'opérations de déshérence (tâche chronophage et non prioritaire de la mission), puis d'en rendre compte à la DNID, en méconnaissance de l'incapacité des pôles à ne serait-ce qu'accomplir de façon satisfaisante les tâches de gestion courante.

La direction a-t-elle vraiment cru que les agents se retrouveraient désœuvrés dans la période suivant la fermeture de l'ancienne application et l'ouverture de la nouvelle ? Bien sûr, il n'en a rien été et ce laps de temps à été utilisé pour rouvrir des dossiers anciens et tenter de combler quelques retards.

Quels que soient les intérêts auxquels prétend répondre une telle note de service, ce n'est pas en ignorant la réalité des conditions de travail des agents ou en leur proposant des outils inadaptés que nous parviendrons à remplir correctement notre mission.

Au vu de cet état des lieux, nous demandons à notre direction :

- de revenir sur la note imposant un objectif de déshérences à chaque pôle en termes de nombre de dossiers et de montant ;
- d'allouer des renforts aux pôles pour aider les gestionnaires dans les tâches quotidiennes de gestion afin de pallier la défaillance du publipostage dans un premier temps, et de résorber les retards par la suite ;
- que l'effectif de ce service qui avait été calculé au plus juste lors de la création des pôles ne soit pas la variable d'ajustement devant faire systématiquement les frais d'une politique de réduction aveugle des personnels ;
- que des moyens soient mis en œuvre dans les plus brefs délais pour avoir une application informatique fonctionnelle et efficace.

fichiers:



[Télécharger petition_domaines_25_mars_2016.pdf](#) (677.15 Ko)

Public: [Domaines](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
